

Projet éducatif et pédagogique

1. Identité

Le Collège Saint-Roch Ferrières est une école chrétienne d'enseignement libre secondaire général qui prépare aux études supérieures. Il accueille des externes et des internes.

Il est constitué :

- d'un 1^{er} degré (1^{ère} et 2^{ème} commune, 2^{ème} Supplémentaire) ;
- des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général de transition (options : latin, grec, sciences sociales, arts d'expression, histoire, anglais (LM1-LM2), néerlandais (LM1-LM2), allemand (LM2), espagnol (LM3), sciences, mathématiques, éducation physique... sans oublier les cours généraux : religion, français, histoire, géographie...)

Il est organisé par le Pouvoir organisateur (P.O.) de l'A.S.B.L. Collège de Saint-Roch, Allée de Bernardfagne, 7 à 4190 FERRIERES.

Le P.O. a été fondé par l'Evêché de Liège et le Grand Séminaire est le propriétaire des bâtiments. Il assume la tradition spirituelle, éducative et pédagogique de ses fondateurs et l'actualise dans le temps présent. Il est constitué de personnes privées.

Le Collège Saint-Roch est une institution d'enseignement secondaire du réseau libre, reconnue et subsidiée par la Communauté Française de Belgique.

A ce titre, il adopte les objectifs généraux de l'enseignement tels que définis dans le décret « Missions » du 27/07/1997 (art. 6) et il adhère pleinement au projet éducatif proposé par le Conseil Général de l'enseignement catholique (COGEC) et présenté dans le document « Mission de l'école chrétienne » du 20/05/1995.

Le projet éducatif et pédagogique trouve son inspiration dans les deux documents précités. Si le cadre de référence éducatif est clairement balisé, les implications pédagogiques peuvent être multiples, diversifiées et susceptibles d'évolution. Le volet pédagogique n'est donc pas exhaustif et dès lors, susceptible d'être ultérieurement amplifié, complété ou modifié.

2. Le projet éducatif

2.1. Les objectifs éducatifs peuvent s'exprimer de la manière suivante :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- donner à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Projet éducatif et pédagogique

2.2. Le Collège Saint-Roch poursuit ces objectifs à la lumière de l'Évangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire et en référence à la personne de Jésus Christ.

Plus concrètement, le Collège Saint-Roch Ferrières, eu égard à sa tradition et à sa référence chrétienne, souhaite mettre plus particulièrement l'accent sur les dimensions suivantes :

- le développement de la personnalité toute entière de l'élève (prise en compte des dimensions corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles) ;
- l'éducation à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté, avec un soutien particulier accordé à ceux qui en ont besoin ;
- la rencontre avec les œuvres de la culture (artistiques, littéraires, scientifiques) susceptibles de faire sens et d'aider l'élève à se constituer des références pour construire son identité ;
- la formation d'élèves en tant qu'acteurs responsables, d'abord dans leur rôle d'étudiants efficaces et créatifs, dans un esprit de service, de solidarité et de respect de soi et de l'autre. Pour chaque élève, il s'agit de cultiver le mieux possible ses talents tout en les mettant au service des autres.

2.3. Les dimensions éducatives précitées s'enracineront :

- dans l'acte même d'enseignement ;
- dans la façon de vivre les relations entre personnes (adulte-adolescent, adulte-adulte, adolescent-adolescent) et avec l'environnement naturel et matériel ;
- dans les lieux et les moments de ressourcement, de prière, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage ;
- dans l'accueil de tous ceux qui se présentent à l'école, quelles que soient leurs croyances et leur philosophie, ils seront invités au moins à partager les valeurs qui inspirent l'action de l'école ;
- dans l'ouverture de l'école aux dimensions locale, régionale, européenne, voire mondiale.

Ainsi, confiant dans la capacité de chacun à se construire en relation avec les autres, le Collège Saint-Roch se propose de consacrer les moyens humains et matériels mis à sa disposition en vue de l'édification de personnalités autonomes, responsables et solidaires, capables de donner sens à leur vie.

3. Le projet pédagogique

3.1. Lieu d'enseignement, le Collège Saint-Roch éduque en enseignant. Ainsi, il constitue un espace au sein duquel s'articulent, avec toute la cohérence voulue, enseignement et éducation, transmission de savoirs et acquisition de compétences (relationnelles, intellectuelles, méthodologiques...), le tout dans la conviction que l'élève est le premier acteur de son

Projet éducatif et pédagogique

développement et qu'il est à même d'édifier une hiérarchie des valeurs et un projet personnel porteur de sens pour lui et pour les autres.

De la sorte, si le Collège Saint-Roch est **d'abord** un lieu où la qualité de vie, le respect et l'écoute de l'autre, autant que la construction de la confiance en soi doivent être privilégiés ; notre collège est **surtout** un lieu où le travail scolaire, la créativité, le sens de l'effort et de la rigueur sont à consolider.

Les principaux axes du projet pédagogique du Collège Saint-Roch :

- La volonté de conduire chaque élève au niveau optimal de ses aptitudes. Dans cette perspective, l'équipe enseignante vise à l'excellence, comprise comme le souci constant d'amener le jeune à aller au meilleur de lui-même, dans le respect de sa personnalité et de ses orientations. Cela implique une attention particulière à la stimulation des intérêts et des motivations de l'élève, à la clarification des objectifs qui lui sont proposés ou imposés et à la pratique de l'autoévaluation.
- L'apprentissage d'une méthode de travail (apprendre à apprendre) performante et si possible personnalisée, afin de permettre à chaque élève d'appréhender les multiples situations d'apprentissage auxquelles il sera confronté durant ses humanités.
- Le développement et l'expression de l'esprit critique, du jugement et d'une pensée personnelle rigoureuse et cohérente, par le biais de l'acquisition de savoirs et de compétences. Cela suppose une attention particulière aux capacités d'abstraction et de verbalisation de chaque élève.
- L'ouverture aux différences culturelles, sociales et philosophiques et le souci d'éveiller les jeunes à une dimension européenne et mondiale, en encourageant par exemple les projets de développement durable déjà au niveau local.
- L'importance accordée à la qualité de vie à l'école : l'accueil et le respect de chaque membre de la communauté éducative sont privilégiés. Les rencontres entre les adultes et les jeunes se déroulent dans un climat de confiance et d'échanges vrais.
- La recherche d'un équilibre dans le développement de toutes les dimensions de la personnalité de l'élève : épanouissement physique, équilibre psychique, ouverture sociale, curiosité intellectuelle, besoin spirituel, goût du beau et du bien.
- Le développement des capacités d'adaptation des jeunes à des situations nouvelles afin de favoriser leur insertion dans une société en constante mutation.

3.2. Pour mettre en œuvre ces différents axes, toutes les matières ont leur raison d'être, leur importance et leur sens, ainsi que toutes les situations et tous les lieux d'éducation et de formation parascolaires du Collège.

Projet éducatif et pédagogique

Les moyens de cette pédagogie – dont la liste ne peut être exhaustive – sont ceux que mettent en place le P.O., l'Equipe de direction et l'Equipe éducative, animés par la volonté commune d'utiliser au mieux les qualités de chacun :

- l'Equipe de direction, les Enseignants et les Educateurs, ainsi que le personnel administratif sont des personnes-ressources qui suscitent des projets, créent un environnement favorable, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs ;
- ensemble, ils oeuvrent à la maîtrise par les élèves de toutes les matières enseignées ;
- ils reconnaissent dans le rapport du jeune au savoir la place de l'affectivité, du désir et des émotions ;
- ils associent à leurs projets les autres partenaires de l'école, en privilégiant les Parents à travers l'Association des Parents (A.P.) du Collège ;
- ils renforcent leur professionnalisme, notamment par des projets de formation continue ;
- ils reconnaissent en leur sein une équipe d'animation pastorale, qui soutient le principe d'une éducation chrétienne en lui réservant des lieux et des temps appropriés ;
- ils soutiennent cette action éducative telle qu'elle se construit au cours de religion.

4. PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES pour le premier degré de l'enseignement secondaire

" Ils étaient mes élèves. Une partie de mon métier consistait à persuader mes élèves les plus abandonnés par eux-mêmes que la courtoisie mieux que la baffé prédispose à la réflexion, que la vie en communauté engage, que le jour et l'heure de la remise d'un devoir ne sont pas négociables, qu'un devoir bâclé est à refaire pour le lendemain, que ceci, que cela, mais que jamais, au grand jamais, ni mes collègues ni moi ne les abandonnerions au milieu du gué. »[...]

« Les professeurs accompagnaient nos efforts pas à pas, se réjouissaient de nos progrès, ne s'impatientaient pas de nos lenteurs, ne considéraient jamais nos échecs comme une injure personnelle et se montraient avec nous d'une exigence d'autant plus rigoureuse qu'elle était fondée sur la qualité, la constance et la générosité de leur propre travail. »

D. PENNAC, *Chagrin d'école.*

4.1. Introduction (Cf. Décret du 11 avril 2014)

Ce Plan d' Actions Collectives

- ❖ répertorie les actions variées organisationnelles et pédagogiques mises en place au Collège au premier degré (1^{re} et 2^e années communes, 2^e année supplémentaire)
- ❖ en fonction des ressources internes et externes mobilisables
- ❖ pour soutenir chaque élève dans le processus d'apprentissage et l'acquisition progressive des socles de compétences visés au terme du premier degré
- ❖ en vue de l'obtention du Certificat d'Etudes du 1^{er} Degré (CE1D)

Projet éducatif et pédagogique

Le PAC est

- ❖ le fruit de la réflexion et de la collaboration des équipes de direction, éducative et pédagogique, notamment en journées pédagogiques
- ❖ élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement
- ❖ en partenariat avec l'équipe du Centre PMS
- ❖ mis en débat au Conseil de participation
- ❖ soumis à l'approbation du Pouvoir Organisateur du Collège
- ❖ mis en application dès septembre 2015
- ❖ évalué annuellement par les mêmes équipes, ajusté et optimisé en fonction des objectifs

Le PAC repose sur

- ❖ une logique d'actions qui dépasse le simple constat
- ❖ une logique d'actions multiples pour tenter de rencontrer l'hétérogénéité des difficultés
- ❖ la dimension collective qui rassemble l'équipe pédagogique autour du projet d'établissement et des valeurs qui le cimentent
- ❖ un engagement partagé de l'enseignant et de l'élève
- ❖ la patience, la persévérance et l'optimisme

4.2. Organisation du premier degré au Collège

1. Première année commune

L'horaire hebdomadaire est de 32 heures semaine, dont 28 heures de formation commune obligatoire, une activité complémentaire de 2h./sem. au choix de l'école (latin), et une activité complémentaire de 2h./sem. au choix de l'élève et de ses parents (langue +, sport fun, activités artistiques, éveil nature).

2. Deuxième année commune

L'horaire hebdomadaire est de 32 heures semaine, dont 28 heures de formation commune obligatoire et deux activités complémentaires de 2h./sem. chacune au choix de l'élève et de ses parents (latin, initiation à la culture antique, atelier d'expression, vie sociale, éveil nature, langue +, sport fun, informatique).

3. Deuxième année supplémentaire

Au terme de la 1^{re} et de la 2^e année commune, les élèves qui n'ont pas atteint la maîtrise des socles de compétences requise pour l'obtention du CE1D seront orientés vers une 2^e année supplémentaire. La grille-horaire de cette 2^e année supplémentaire est aménagée afin de mieux rencontrer les difficultés des élèves concernés, de tenter de les amener à la réussite du CE1D et de travailler avec eux un projet positif d'orientation à l'issue du premier degré qui doit obligatoirement se faire en trois années maximum. Les élèves en 2^e année supplémentaire bénéficient tous d'un P.I.A.

4. Etude

Une étude surveillée et silencieuse est organisée dans les heures libres de la grille-horaire des élèves pour leur permettre de travailler efficacement. Les élèves sont obligés d'y participer quand ils n'ont pas cours, mais peuvent également s'y rendre sur leur deuxième temps de midi (de 12h.35 à 13h.20).

5. Titulariat et éducateurs référents

Projet éducatif et pédagogique

Pour chaque classe, un ou deux professeurs sont désignés pour assurer le rôle de titulaire / co-titulaire. Ce rôle est important : le/la titulaire est le premier référent pédagogique et éducatif de l'élève. C'est également le/la titulaire qui assure prioritairement la communication entre l'école, les parents et l'élève.

Deux ou trois éducateurs-référents, présentés aux élèves en début d'année, ont également pour mission de suivre de manière privilégiée les élèves du premier degré. Ils participent aux réunions du Conseil de classe et assurent le suivi éducatif de chaque élève. Les élèves trouveront auprès d'eux des personnes-relais essentielles.

4.3. Actions structurelles et pédagogiques

> **Action 1 : Remédiation inclusive**

L'enseignant tente de remédier aux difficultés rencontrées par l'élève au sein de la classe. Cette **remédiation inclusive** est concrétisée par différents dispositifs pédagogiques : différenciation des activités, collaboration entre pairs, auto-évaluation, formation de groupes de besoin, travail temporaire en binôme pédagogique pendant les heures de cours.

En 1^{re} année, les premiers **devoirs** et les premières **interrogations** en français, mathématique, langues modernes, EDM et sciences sont intégralement préparés en classe avec les élèves de façon à donner des conseils méthodologiques par discipline, contextualisés, ainsi que pour mieux identifier les éventuelles difficultés rencontrées par les élèves dans l'apprentissage d'un travail autonome qui devra se réaliser ensuite à domicile.

En 1^{re} et en 2^e année, une activité complémentaire **Méthodologie** (2h./sem.) peut venir remplacer l'activité complémentaire latin (en 1^{re} année) ou une des deux activités complémentaires au choix de l'élève (en 2^e année commune) sur proposition du Conseil de classe et avec l'accord parental. L'élève intègre ce cours jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. L'objectif principal de cette activité complémentaire est d'aider l'élève à acquérir une méthode de travail efficace, en tenant compte de ses ressources et de son projet personnel.

> **Action 2 : Le Plan Individualisé d'Apprentissage (P.I.A.)**

Afin de veiller à la progression de chaque élève vers des objectifs communs, de mieux accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés dans leur parcours d'apprentissage, et de construire avec l'élève un projet personnel d'orientation motivant, **un P.I.A.** peut être mis en place pour un élève sur décision du Conseil de classe. Le Conseil de classe se réunit trois fois minimum par an, à la Toussaint, à Noël et à Pâques. Un P.I.A. est rédigé dès le début de l'année scolaire pour tous les élèves en 2^e année supplémentaire et proposé avant le 15 octobre à tous les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents.

Le P.I.A. est un outil spécifique à chaque élève qui en bénéficie, évolutif, point de départ pour des actions ciblées, diversifiées, individuelles ou collectives, dans le but d'aider l'élève ponctuellement ou à plus long terme dans les difficultés identifiées qu'il rencontre, en mobilisant ses ressources personnelles et des ressources pédagogiques afin qu'il acquiert des stratégies d'apprentissage plus efficaces ou qu'il comble certaines lacunes.

Le P.I.A. est un outil de communication entre le Conseil de classe, le centre P.M.S., l'élève et les parents, partenaires de l'équipe éducative.

Chaque P.I.A. est géré par un référent, membre du Conseil de classe de l'élève concerné.

Projet éducatif et pédagogique

> Action 3 : L'orientation et la construction d'un projet personnel

Le premier degré, degré d'observation, doit permettre à l'élève de réfléchir à un projet personnel motivant, afin qu'il puisse s'orienter positivement à l'issue de celui-ci.

Les activités complémentaires sont l'occasion pour l'élève de choisir des matières qui rencontrent ses intérêts personnels, de découvrir ou de valoriser ses talents. Au Collège, voici les activités complémentaires proposées :

- ✓ En 1^{re} année : *Latin, Anglais Plus, Néerlandais Plus, Eveil Nature, Activités artistiques et Sport Fun.*
- ✓ En 2^e année : *Anglais Plus, Néerlandais Plus, Initiation à la culture antique, Sport Fun, Education à la vie sociale, Informatique, Latin, Sciences, Atelier d'expression et de communication.*

En collaboration avec le C.P.M.S., des activités de réflexion ou de découverte seront mises en place, principalement en 2^e année commune et supplémentaire.

> Action 4 : Logopédie

Une demi-journée par semaine, les élèves bénéficient des services d'une logopède. Celle-ci réalise des bilans diagnostiques à la demande du Conseil de classe ou du C.P.M.S., avec l'accord parental. Elle vient également en soutien des élèves bénéficiant d'un P.I.A. et des élèves de 2^e année supplémentaire.

> Action 5 : Le journal de classe

Chaque élève reçoit en début d'année un journal de classe. Celui-ci est complété en classe par le professeur avec les élèves. Professeurs et élèves veillent à ce qu'il soit en complet et soigné.

Les devoirs et les leçons y sont également indiqués. Les professeurs veillent à un bon équilibre du temps de travail à domicile. Les élèves veillent à respecter cet équilibre en travaillant quotidiennement et en s'avancant dans leur étude.

Les parents en partenaires éducatifs visent quotidiennement le journal de classe.
